

Objet : informations pour la rentrée scolaire 2018

Destinataires :

- les étudiants de première année de STS SAM – STS CI – CPGE HEC– prépa IFSI

Cher(e)s étudiant(e)s,

Toutes nos félicitations puisque vous venez de franchir avec succès une nouvelle étape de votre parcours scolaire. Vous voilà devenus étudiants de plein droit !

A Bon Secours les études supérieures constitueront, pour certains, l'antichambre du monde professionnel ; pour d'autres elles serviront de tremplin pour parvenir à intégrer des Ecoles de Management, un Bachelor, des Instituts de Formation en soins infirmiers, une licence professionnelle, un bachelor...

Quoi qu'il en soit, nous souhaitons que chacune et chacun d'entre vous puissent retirer de ces années le maximum de profit.

Vous trouverez, ci inclus différents éléments à compléter et ramener le jour de votre rentrée, suivez les conseils donnés lors de votre rendez-vous d'inscription, privilégiez de préférence votre remise à niveau dans les matières où vous rencontrez le plus de difficultés ...

Cultivez la curiosité intellectuelle à tous égards ; lisez la presse d'information ...

Nous vous souhaitons d'agréables vacances pour revenir en pleine forme à Bon Secours.

Eric Vincendon
Coordinateur post bac

➤ A l'attention des étudiants inscrits en prépa IFSI au lycée Bon Secours année 2018 2019

Copie pour information à l'équipe pédagogique

Madame, Monsieur,

L'annonce le 5 juillet 2018 par les ministres de la santé et de l'enseignement supérieur de la suppression des concours infirmiers vous interpelle probablement.

En effet, depuis plusieurs mois, notre gouvernement réforme l'accès aux professions paramédicales : il veut procéder à l'Universitarisation de ces formations.

A compter de la rentrée de septembre 2019, le recrutement des étudiants infirmiers se fera à partir de la plateforme Parcoursup : il n'y aura donc plus de concours.

Toutefois, afin de préparer au mieux votre admission, les apprentissages d'une classe préparatoire nous paraissent indispensables :

- ➔ *les stages,*
- ➔ *la connaissance du milieu professionnel,*
- ➔ *la culture générale sanitaire et sociale,*
- ➔ *la législation,*
- ➔ *l'entraînement aux oraux,*
- ➔ *la connaissance de l'actualité...*

Dès que possible, quelques modulations du programme seront envisagées en fonction des critères de sélection des IFSI... (à suivre).

Nous vous souhaitons d'agréables vacances. N'oubliez pas de télécharger la circulaire de rentrée sur le site www.bonsecours66.com mi-juillet.

Nous nous retrouvons le jeudi 13 septembre à 10h.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Eric Vincendon
Coordinateur post-bac

DATES DE RENTREE 2018

Sections post-bac

Classes	Rentrée administrative	Horaires	Salles	Début des cours
Classe Préparatoire HEC 1^{ère} année	Jeudi 30 Août	9h00 A noter Bourse aux livres (Classe Prépa HEC uniquement) lundi 3/09 à 17h Salle R4	R4	Lundi 3 sept 7h55
Classe Préparatoire HEC 2^{ème} année	Jeudi 30 Août	9h00 A noter Bourse aux livres (Classe Prépa HEC uniquement) lundi 3/09 à 17h Salle R4	R3	Lundi 3 sept 12h55
BTS Support Action Man. 1^{ère} année	Mercredi 5 sept	8h30	M31	Mercredi 5 sept 12h55
BTS Assistant Manager 2^{ème} année	Mercredi 5 sept	10h30	M32	Mercredi 5 sept 12h55
BTS Commerce International 1^{ère} année	Mercredi 5 sept	9h30	M36	Mercredi 5 sept 12h55
BTS Commerce International 2^{ème} année	Mercredi 5 sept	11h00	M37	Mercredi 5 sept 12h55
Prépa Infirmiers	Jeudi 13 sept	10h00 A noter évaluation de rentrée à 13h00	R1	Lundi 17 sept 7h55
B.A. Conventry	Jeudi 20 sept	NC	NC	NC

Objet : Déroulement de la rentrée 2018 – prépa IFSI

- Formalités administratives des étudiants
- Sortie cohésion
- Début des cours
- Réunion Parents

Destinataires : Aux étudiants de la Prépa IFSI

Directeur/ Secrétariat pédagogique /Vie scolaire / accueil : pour information

Cher(es) étudiant(e)s,

En attendant de vous présenter le déroulement de votre année de Classe prépa IFSI : vous trouverez ci-dessous le programme de votre rentrée :

A vos agendas :

- **jeudi 13 septembre :** 10h – 12h00 : Formalités administratives
présentation de l'année
en salle R1

13h – 17h00 : évaluations de rentrée
(tests d'aptitudes et culture générale)
En salle R1

17h-18h : réunion d'information des parents
En salle de conférence
- **vendredi 14 septembre :** 13h30-17h : sortie cohésion
*Ci-joint l'autorisation parentale à remettre avec
votre participation financière (20 euros).*

Cordialement
Eric Vincendon
Coordinateur Post bac

- I F S I -

LISTE DES PIECES A APPORTER LE JOUR DE LA RENTREE ADMINISTRATIVE Le jeudi 13 septembre 2018

- ◇ la fiche de renseignements avec photo **collée obligatoirement** (*2 pages à agraffer*)
- ◇ l'imprimé "information santé"
- ◇ 1 chèque de caution pour tous les étudiants, d'un montant de 100€ pour le CDI, restitué à la fin de l'année scolaire, à l'ordre de « OGEC Notre-Dame de Bon Secours »
- ◇ pour les familles payant par CHEQUE uniquement : un chèque du montant de la scolarité (*externe : 1560 € et ½ pensionnaire : 1867 €*) « à l'ordre de OGEC Notre-Dame de Bon Secours » : en mentionnant le nom de l'étudiant et la classe au dos du chèque.
- ◇ le règlement intérieur à signer (*2 pages à signer et à conserver dans votre cahier de liaison (remis le jour de la rentrée)*)
- ◇ **?** Document « sortie cohésion » (*autorisation parentale et chèque de 20 euros à l'ordre du Lycée ND de Bon Secours*) à envoyer au Lycée Bon Secours avant le 24/08 à l'attention de Mme Rouquier (secrétariat pédagogique)

LISTE DES LIVRES

La bibliographie sera communiquée à la rentrée.



Perpignan, le 02 juillet 2018

Destinataires : les étudiants de la prépa IFSI

**Votre rentrée en prépa IFSI est
programmée le :**

JEUDI 13 SEPTEMBRE 2018

Elle sera suivie le lendemain d'une sortie cohésion avec l'équipe pédagogique vendredi 14 septembre de 13h30 à 17h.

Nous vous prions de bien vouloir prévoir un short, des baskets, un rechange et une bouteille d'eau.

E. Vincendon
Coordinateur post-bac



***Pièces à envoyer IMPERATIVEMENT
à l'attention de Mme Rouquier - Secrétariat post-bac
Avant le 24 août 2018.***

1 – ***un chèque de 20 euros*** à l'ordre de « Association Notre-Dame de Bon Secours » pour couvrir une partie des frais de la sortie cohésion,

2 – ***autorisation parentale*** (doc ci-joint)

Merci d'agrafer le chèque à l'autorisation parentale.

AUTORISATION PARENTALE

DE SORTIE DE CLASSE

PREPA IFSI

Nom du Responsable légal :

Autorise ma fille/mon fils :.....

en prépa IFSI à participer à la **sortie « cohésion »** du :

vendredi 14 septembre 2018 de 13h30 à 17h.
(trajet en bus aller/retour)

Téléphone de la personne à contacter en cas d'urgence :

.....

Date :

Signature :

LES STAGES EN PREPA IFSI **IMPORTANT : À LIRE ATTENTIVEMENT**

Vous aurez à effectuer pendant cette année de Prépa, deux stages d'observation :

➔ **1^{er} stage** : d'une durée de deux semaines (du 22 octobre au 02 novembre 2018).

➔ **2^{ème} stage** : d'une durée de deux semaines (du 10 au 21 décembre 2018).

Vous pouvez effectuer ces stages à votre convenance :

- **En milieu de soins** au sein d'une structure médicalisée :
 - hôpital, centres de rééducation, maisons de retraite...
- auprès d'une **infirmière libérale**
- **En milieu associatif**
 - Ex : Les Blouses Roses, Secours Populaire...

ATTENTION :

Vous devez dès à présent prospecter pour rechercher ces stages (dans cette circulaire, vous trouverez un exemplaire de la convention à photocopier et à faire signer par le responsable de la structure).

A la rentrée, vous présenterez vos démarches et l'état de votre recherche à la personne chargée du suivi des stages.

(⚠ Les conventions de stages devront être signées au plus tard fin septembre pour le 1^{er} stage).

NOTA :

Le lycée a signé quelques partenariats avec des structures d'accueil pour ces deux stages. Si vous rencontrez des difficultés dans vos recherches, vous pouvez vous adresser à la personne chargée du suivi des stages **DES LA RENTREE.**

Bonnes vacances.

E. Vincendon - Coordinateur post-bac

CONVENTION DE STAGE

*Classe Préparatoire aux Concours d'entrée
en Institut de Formation en Soins Infirmiers*

Nom du stagiaire : Prénom :

Article 1 : La présente convention règle les rapports entre l'établissement d'accueil :

.....
.....
.....
.....
.....

et le lycée Privé Notre-Dame de Bon Secours

représenté par Monsieur Dantony

Pour le stage d'observation effectué par les élèves en classe préparatoire aux concours en Institut de formation en soins infirmiers.

Du..... Au 2018.

Article 2 :

Le stage de formation a pour objectifs de sensibiliser l'étudiant au monde associatif, social et prévention santé ou de lui faire découvrir le travail de l'infirmier en milieu professionnel de soins.

Article 3 :

L'étudiant, pendant la durée de son travail dans l'établissement d'accueil, demeure étudiant et ne peut prétendre au statut de salarié de l'établissement.

Article 4 :

Durant son stage, l'étudiant est soumis à la discipline générale de l'établissement et à toutes les suggestions inhérentes au fonctionnement du service d'accueil.

L'étudiant s'engage à respecter le secret professionnel.

Article 5 :

En cas de manquement à la présente convention, le chef d'établissement d'accueil se réserve le droit de mettre fin au stage de l'étudiant, après en avoir prévenu le lycée.

Article 6 :

Pendant tout son stage, l'étudiant reste couvert par les assurances scolaires pour les risques de maladie ou d'accident. En cas d'accident survenu au stagiaire dans la structure d'accueil ou durant les trajets, le chef d'établissement ou son représentant, s'engage à en faire la déclaration dans les plus brefs délais au lycée qui accomplira toutes les formalités d'usage.

Article 7 :

Les frais de nourriture et d'hébergement resteront à la charge de l'étudiant. Si l'établissement d'accueil possède un restaurant, il s'engage à en faire bénéficier l'étudiant dans les conditions réservées au personnel. Pour les étudiants demi-pensionnaires au Lycée Bon-Secours, le remboursement des repas non pris dans le lycée apparaîtra sur la facture suivante.

Article 8 :

A l'issue du stage, le responsable du stage remettra à l'étudiant une attestation de stage et une grille d'évaluation permettant d'apprécier les qualités manifestées par le stagiaire.

Article 9:

L'étudiant ne peut pas quitter son lieu de stage sans avertir l'établissement scolaire.

Le Chef d'Etablissement
du Lycée N-D de Bon Secours

L'élève

Le Chef d'établissement
d'accueil

Lu et approuvé

Lu et approuvé

Lu et approuvé

Fait à.....

Fait à.....

Fait à.....

Le.....

Le.....

Le.....

Signature:

Signature:

Signature:

FICHE DE RENSEIGNEMENTS - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - ANNEE 2018/2019

- BTS Commerce International ____ (1 ou 2^{ème} année à préciser) CPGE HEC ____ (1 ou 2^{ème} année à préciser)
 BTS Support à l'Action Managériale 1^{ère} année Prépa IFSI (infirmier)
 BTS Assistant de Manager 2^{ème} année

Obligatoire
photo
à
coller

1 - Je suis:

NOM : _____

Prénom : _____

Adresse : code postal : Ville :

Téléphone domicile : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Date de naissance : ____ / ____ / 19 ____

N° portable personnel : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

e-mail personnel : _____@_____

Profession parents : Père : _____ Tél : mail :

Mère : _____ Tél : mail :

2 - Ma scolarité en lycée:

Bac (série): Enseignement de spécialité : Lycée d'origine : Année :

	Français	Philo	Maths	LV1	LV2	SES	SVT
Mes notes du Bac							
Mes notes moyenne de la terminale							

3 - Ma scolarité dans l'enseignement supérieur à BON SECOURS : (réservé à l'administration)

Le bilan des conseils	Contacts avec l'étudiant et/ ou les parents	
	Dates	Objet
1/ date:		
2/ date:		
3/ date:		
4/ date:		
5/ date:		
6/ date:		

4 - Etablissements fréquentés :

2017-2018	
2016-2017	
2015-2016	

5 - Projet professionnel :

- Après le BTS :*
- je souhaite poursuivre des études après le BTS :
lesquelles.....
 - je souhaite entrer dans la vie active + secteur d'activité :
.....
 - je ne sais pas encore

- Après la CPGE- IFSI :*
- je souhaite présenter les écoles/IFSI suivants :
.....
 - je ne sais pas encore quelles écoles/IFSI je vais présenter

6 - EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES - SÉJOUR À L'ÉTRANGER - STAGES - JOBS...

Dates	Objet

7 - VOUS VOUS ÊTES INSCRIT(E) À BON SECOURS SUITE : RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

- à la rencontre avec un conseiller d'orientation CIO
- à la consultation du site de l'enseignement supérieur du lycée : vidéos de témoignages d'anciens
- à la rencontre des étudiants de Bon Secours au Forum d'orientation :
 - Perpignan Montpellier autres.....
- à la journée portes-ouvertes de l'enseignement supérieur
- à l'avis de l'un de vos enseignants. Précisez la matière.....
Coordonnées du Professeur, CPE ou Conseiller d'Orientation qui vous a incité(e) à vous inscrire à Bon Secours
 Nom :..... Prénom :.....
 Fonction :.....
 Nom et adresse du lycée.....

- autres. Précisez.....

INFORMATIONS SANTE
Enseignement Supérieur 2018-2019

Classe à la rentrée

Sections à cocher
<input type="checkbox"/> BTS Commerce International 1
<input type="checkbox"/> BTS Support Action Managériale 1
<input type="checkbox"/> CPGE HEC 1
<input type="checkbox"/> PREPA IFSI (Infirmiers)

NOM : _____ Prénom : _____
 Date et lieu de naissance : _____

N° Sécurité Sociale **DE L'ETUDIANT** : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_

PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE :

- Père : _____ Tél. : _____
- Mère : _____ Tél. : _____
- Autre : _____ Tél. : _____

Nom du médecin traitant : _____ Tél. : _____

Etablissement 2017-2018 _____ Ville : _____

L'ETUDIANT :

- * Est-il boursier ? oui non
- * A-t-il déjà fréquenté le Lycée Privé Notre-Dame de Bon-Secours ?
 oui (dernière année effectuée : _____ classe : _____) non

VACCINATIONS DEMANDEES

Réf. : Code de la Santé Publique (édition 2002) – guide des Vaccinations 2003 – B.E.H. 28-29/2004

Fournir les photocopies des vaccinations du carnet de santé.

- Pour tous
BCG et DT POLIO
*NB : Ces vaccinations sont **OBLIGATOIRES** pour l'inscription, sauf si certificat médical de contre indication à renouveler tous les 3 mois pendant la scolarité.*
- Pour la Prépa IFSI (**OBLIGATOIRE** pour les stages : aucune dérogation ne sera acceptée, ces vaccinations étant obligatoires pour tout personnel de santé)

BCG
 IDR (5 u) pour test de référence.
 DT POLIO rappel de moins de 5 ans
 HEPATITE B (schéma 0-1-6)

Apporter les photocopies à la personne responsable des stages dès la rentrée

*En cas d'urgence, un étudiant accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.
 Si vous êtes atteint d'une maladie susceptible d'avoir un retentissement sur votre vie au sein de l'établissement, veuillez remplir la fiche de renseignements médicaux confidentiels (**au dos**) ou nous transmettre une lettre sous enveloppe cachetée à l'attention de l'infirmière de l'établissement.*

Vu et pris connaissance,
 Les parents..... Date : Signature :

L'étudiant..... Date : Signature :

FICHE DE RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONFIDENTIELS

Fiche à compléter si vous êtes :

- atteint d'une maladie pouvant nécessiter une prise de médicament durant le temps scolaire
- susceptible de prendre un traitement durant le temps scolaire
- atteint d'un handicap ou d'une maladie pouvant nécessiter des aménagements particuliers dans le cadre scolaire.

Nom : Prénoms :

Date de naissance : classe :

Adresse :

N° Tél. parents : N° Tel. portable :

Maladie ou handicap dont vous souffrez :

Traitement :

Aménagements particuliers à envisager dans le cadre scolaire et/ou pour les examens :

Médecin traitant :

Médecin spécialiste – service hospitalier :

Observations particulières :

Cette fiche n'est pas obligatoire ; il en va cependant de votre intérêt qu'elle soit parfaitement renseignée.

REGLEMENT DES SECTIONS POST-BAC 2018-2019

► *Annexe au règlement de l'établissement*
(ce document doit être signé et agrafé à la fin du carnet de liaison)

Le carnet de liaison est le support de correspondance permanent entre l'étudiant, sa famille et le lycée. En conséquence, chaque étudiant doit le tenir à jour très régulièrement et l'avoir en permanence en sa possession afin d'être toujours en mesure de le présenter. Certaines sections pourront se référer à une charte spécifique communiquée à la rentrée. Vous devrez vous y conformer.

① COMMUNICATION

Les étudiants communiquent avec l'établissement à l'adresse : postbac.bonsecours@gmail.com

② ASSIDUITE/PONCTUALITE :

→ une inscription dans notre établissement implique un engagement d'assiduité

L'assiduité aux cours, TD, interventions de professionnels... est strictement requise.

Une absence doit être signalée à la vie scolaire par la famille, le plus rapidement possible par téléphone (04.68.56.37.74) à confirmer sur le carnet de liaison au retour de l'étudiant. Si aucun justificatif n'est apporté, l'étudiant ne pourra pas être accepté en cours.

Une absence pendant un **examen blanc** ou tout autre contrôle dont la date a été annoncée d'avance par le professeur est sanctionnée par un zéro, à moins d'une justification officielle obligatoire apportée le jour même du retour (certificat médical, avis de décès...) sous peine d'être refusée. De même, le non-rattrapage des cours dès le retour d'une absence ne saurait constituer une excuse pour être dispensé d'un contrôle.

L'assiduité fera l'objet d'un contrôle strict dont l'état sera envoyé sur chaque bulletin scolaire. Ce constat d'absences ou de retards pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive immédiate prononcée par le Conseil de Classe à partir du barème suivant (les différents éléments se cumulant les uns aux autres). Deux exclusions pouvant entraîner la radiation :

- Soit un total de **15h d'absences** ou retards sans justificatif,
- Soit un total de **40h d'absences** ou retards avec motif indiqué par un coupon du carnet de liaison,
- Les absences faisant l'objet de justifications officielles (certificat médical, avis de décès, autorisation écrite de la direction du lycée) ne seront pas prises en compte ; de même, les retards provoqués par des cas de grève des transports, intempéries ou accident signalé par la famille seront exclus des calculs.

En cas de retard d'un étudiant, c'est au professeur qu'il appartient de juger du sérieux du motif de retard et de l'acceptation de l'étudiant en cours ou de son envoi en étude. Un coupon de retard devra, dans tous les cas, être remis à la vie scolaire.

L'Etablissement, pour sa part, envoie un SMS à la famille pour signaler l'absence.

③ EVALUATIONS

La **préparation à l'examen** ou aux **concours** s'effectue sur deux années sous la forme d'examens blancs et/ou de contrôles continus et de C.C.F.

La présence à ces épreuves est **obligatoire** : l'absence non justifiée est sanctionnée par un zéro, sauf certificat d'hospitalisation.

Les devoirs sont placés sous le contrôle direct du surveillant : **les étudiants devront respecter leurs consignes (sorties toilettes, temps minimum de compositions)**. Les concours blancs se dérouleront dans les conditions d'examen ; toute attitude perturbante et toute tentative de fraude entraîneront l'exclusion immédiate.

Chaque semaine, les étudiants de CPGE et de la prépa I.F.S.I. sont interrogés à l'oral : la participation à ces "colles" est obligatoire.

④ USAGE DE VOTRE TELEPHONE PORTABLE

- **Casiers à portables :**

"Au début de chaque cours, les étudiants ont l'obligation d'éteindre leur portable et de le laisser dans le casier prévu à cet effet (un numéro de casier est attribué à chaque étudiant en début d'année). Ils devront les récupérer aux récréations et à la fin des cours."

Tout usage de portable pendant les cours, TD, DS, entraînera une exclusion.

5 LOCAUX et MATERIEL

- **Accès Internet** : les étudiants utilisent différentes salles équipées d'internet : M31, M33, M34, M1, salle repos des CPGE :
les conditions d'accès à ces salles seront indiquées aux étudiants à la rentrée.
Important : Ces différents outils doivent exclusivement servir dans le cadre scolaire : tout abus sera sévèrement sanctionné.
- **Carte magnétique** : Contrairement aux lycéens, les étudiants ont la liberté d'entrer : de 7h30 à 18h ou de sortir de 7h30 à 19h (mercredi 17h) de l'établissement à n'importe quel moment de la journée en dehors des heures de cours par le portillon de l'accueil.
Cette carte magnétique vous permet de passer au self (en cas de perte, cette carte vous sera facturée 10€).
- **Téléphonie** : une salle de téléphonie est à la disposition des étudiants de S.T.S sous la responsabilité des professeurs de techniques
 - M31 bis pour les STS SAM
 - M35 bis pour les STS CI

➔ les cours ne doivent en aucun cas être perturbés par des appels téléphoniques.
- Le **C.D.I.** est à la disposition des étudiants avec un fond spécifique par section (avant d'emprunter, les étudiants devront laisser un chèque de caution de 100€).
- Les **fumeurs et vapoteurs** doivent quitter l'enceinte de l'établissement.

6 STAGES en ENTREPRISE

- **Les étudiants procèdent eux-mêmes à la recherche des stages : cette recherche fait partie intégrante du cursus de formation.**
- Les étudiants doivent :
 - respecter les dates de début et de fin de stage précisées en début d'année scolaire
 - suivre la procédure de stage (document distribué à la rentrée – conventions envoyées sur votre adresse Gmail).
 - 14 semaines en STS SAM - dont 6 vivement recommandées à l'étranger.
 - 14 semaines en STS CI - dont 9 minimum à l'étranger.
 - 3 ou 4 semaines en Prépa IFSI
 - Tenir à jour un « cahier de stage » et être en mesure de le présenter.

Tout étudiant faisant défection sans motif sérieux et sans avoir au préalable pris contact avec l'établissement s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à la radiation.

7 AUTORISATION DE REDOUBLEMENT

Au-delà des résultats, les passages en 2^{èmes} années seront conditionnés par votre ASSIDUITE en cours, TD, colles, DS... (il n'est pas possible de redoubler la 1^{ère} année de CPGE).

8 ARRET DE LA SCOLARITE

Les étudiants qui souhaitent interrompre leur scolarité doivent adresser une lettre de démission au chef d'établissement ou formuler la démission via postbac.bonsecours@gmail.com

Je soussigné,

Nom de l'étudiant : Prénom :

Classe :

certifie avoir pris connaissance de ce règlement.

Date :

Signature de l'étudiant :